

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date de convocation :  
03 avril 2024

Date d'affichage :  
03 avril 2024

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 16

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier -.

Absents excusés : M. RAULIN Patrick (pouvoir à M. BEZIERS Laurent) - Mme REGNIER Aurélia (pouvoir à Mme GILLET Nadine) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. LECUYER Damien - Mme THÉPAUT Chrystel - Mme VARUTTI Emilie

Absents :

M. Alexis THIRAUT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 10 avril 2024 le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 58 772.22 €

Constatant que ledit compte administratif présente les résultats suivants :

**24-2024  
AFFECTATION DU  
RESULTAT 2023  
DES TORTUES  
ROYES**

	Résultat CA 2022	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	Reste à Réaliser 1 Dépenses 2 Recettes	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du Résultat
INVESTISSEMENT	-112 133.37 €		64 785.40 €		0.00 €	-47 348.07 €
FONCTIONNEMENT			58 772.22 €			58 772.22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (-déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	58 772.22 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu Budget Primitif (compte 1068)	47 348.07 €
<b>Solde Disponible affecté comme suit</b>	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 424.15 €
Total affecté au compte 1068	47 348.07 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Publié sur le site internet  
le : 18/04/2024  
Envoyé en Préfecture le :  
17/04/2024  
Reçu en Préfecture le :  
17/04/2024  
Identifiant de  
télétransmission :

Ces décisions sont **adoptées** à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.

Alain NORMAND  
Le Maire,